

D I S T R I G A Z

Société Anonyme

Siège social : Rue de l'Industrie 10, 1000 Bruxelles

RPM n° 0476201605

T.V.A. n° BE 476.201.605

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 9 MAI 2006 PLACE DU TRONE 1 A 1000 BRUXELLES

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Willy BOSMANS, Président du Conseil d'administration de la société.

1. CONSTITUTION DU BUREAU

Le Président désigne comme Secrétaire Michaël DELMEE.

L'assemblée désigne comme Scrutateurs *Jos Slotmackers* et
Christian Viaene, qui acceptent et qui prennent place au Bureau.


Le Président informe l'assemblée que la presse peut assister à la réunion.

Un ou plusieurs actionnaire(s) protestant contre cette présence, celle-ci est mise aux voix.

*La présence de la presse est admise à l'unanimité des voix, moins
voix contre et abstention(s).*

2. DEPOT DES PIECES

Dépôt est fait sur le Bureau :

- des numéros justificatifs des journaux ayant publié la convocation à la présente assemblée, à savoir :
 - Le Moniteur Belge du 13 avril 2006,
 - L'Echo et le Tijd du 14 avril 2006.
 - d'une copie de la lettre-missive qui a été adressée aux actionnaires en nom, aux administrateurs et au commissaire le 13 avril 2006 ;
 - du rapport de gestion ainsi que du rapport du commissaire ;
 - des comptes annuels de DISTRIGAZ arrêtés au 31 décembre 2005 ;
- 

- de la liste des présences dûment signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que des procurations de ces derniers.

Les convocations ont été effectuées en application de l'article 533 (et svt) du Code des sociétés.

Le Président demande aux scrutateurs de parapher ces documents et de signer la liste des présences, qui est alors considérée comme définitive.

Ces documents ainsi que les procurations sont joints au procès-verbal de l'assemblée.

3. COMMUNICATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le texte de l'exposé est joint au procès-verbal de l'assemblée.

4. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE

La liste des présences constate que :

- 9 actionnaires sont présents ou représentés ;
- 621.831 parts sociales sont représentées sur les 702.636 parts sociales existantes, donnant droit à un même nombre de voix.

Le Président constate et l'assemblée reconnaît que toutes les formalités légales et statutaires ont été remplies et que l'Assemblée est régulièrement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

5. ORDRE DU JOUR

1. Rapports

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs aux comptes annuels et aux comptes consolidés au 31 décembre 2005;

2. Comptes annuels

Proposition de décision

Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, en ce compris l'attribution aux 702.636 actions existantes d'un dividende unitaire brut de 178,5 euros, soit un net de 133,88 euros.

3. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision

Proposition de donner décharge aux administrateurs pour leur mandat pendant l'exercice 2005;

4. **Décharge au commissaire**

Proposition de décision

- Proposition de donner décharge au commissaire pour le mandat relatif à l'exercice 2005;

5. **Divers**

6. **COMMUNICATION DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE**

L'Administrateur délégué fait un exposé sur les activités de la société. Cet exposé est joint au procès-verbal de l'assemblée.

7. **VOTES**

- **Premier point à l'ordre du jour : Rapport de gestion et rapport du commissaire**

L'assemblée ayant pu prendre connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration et du rapport du commissaire, elle dispense d'en donner lecture.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, les comptes consolidés, ainsi que les rapports de gestion et de contrôle y afférents ont été remis à tous les membres de l'assemblée.

Interventions des actionnaires



Il est répondu aux questions posées par écrit.

Le Président prie les actionnaires qui souhaitent obtenir des explications ou désirent faire des observations de bien vouloir demander la parole.

Le Président remercie les actionnaires qui interviennent.

Réponse est donnée à leurs questions.

- **Deuxième point à l'ordre du jour : Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005**

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2005 ainsi que la répartition du bénéfice sont soumis au vote de l'assemblée; ils sont approuvés à l'unanimité des voix, moins  voix contre, et  abstention(s).

En conséquence, un dividende unitaire brut de 178,50 euros sera attribué aux 702.636 actions, soit 133,88 euros net.

Ce dividende sera payable aux guichets de la Banque Fortis, ING Belgique, KBC Banque et Dexia Banque Belgique, à partir du 16 mai 2006 contre remise du coupon n° 5 pour les titres au porteur.

- **Troisième point à l'ordre du jour : décharge aux administrateurs**

Le Président propose au vote de l'assemblée la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2005.

Vote de la décharge aux administrateurs en bloc

Le Président constate que la décharge aux administrateurs est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Vote personnalisé de la décharge aux administrateurs (dans l'ordre alphabétique)

Le Président constate que la décharge à Monsieur Willem BOSMANS est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Joseph CASTERMANS est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Jozef DEMAN est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Baron Emmanuel de BETHUNE est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Jean-Pierre DEPAEMELAERE est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Yvan DUPON est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Jean-Pierre HANSEN est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Alain JANSSENS est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Philippe LALLEMAND est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Gérard LAMARCHE est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Claude MARINOWER est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Baudouin MICHIELS est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Ludy MODDERIE est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Patrick MOENAERT est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Josly PIETTE est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Philippe PIVIN est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Robert URBAIN est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Wilfried van den HEUVEL est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Emmanuel van INNIS est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Jean VERMEIRE est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

Le Président constate que la décharge à Monsieur Xavier VOTRON est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

- **Quatrième point à l'ordre du jour : Décharge au Commissaire**

Le Président propose au vote de l'assemblée la décharge à donner au commissaire pour l'exercice de son mandat relatif à l'exercice 2005.

Le Président constate que la décharge au commissaire, la scc SCRL DELOITTE & TOUCHE RÉVISEURS D'ENTREPRISES, représentée par Monsieur Josephus VLAMINCKX, est donnée à l'unanimité des voix (moins voix contre et abstentions).

- **Cinquième point à l'ordre du jour : Divers**

Le Président mentionne le changement de représentant personne physique du commissaire de Distrigaz, Deloitte. Monsieur Jurgen Kesselaers remplacera en effet Monsieur Vlamincx à partir de l'exercice 2006.

8. PROCES-VERBAL

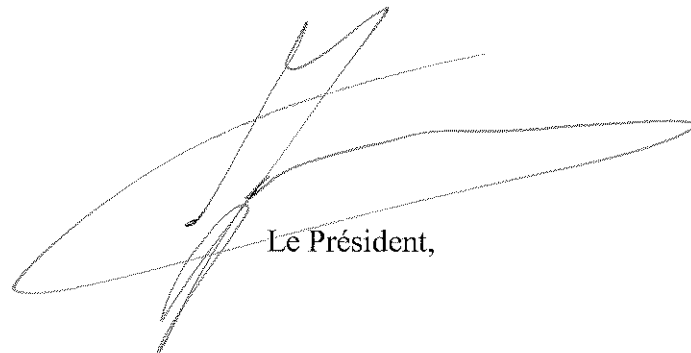
L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal est approuvé sans qu'il en soit donné lecture.

9. SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Le Président prie le Secrétaire et les Scrutateurs de bien vouloir signer le procès-verbal.

Il rappelle à l'assemblée que les actionnaires ou leurs représentants, ainsi que les administrateurs et commissaires présents, qui le désirent, sont invités à signer le procès-verbal à la suite du Bureau.

Le Président lève la séance à *10* heures *50*.



Le Président,

Le Secrétaire,


Les Scrutateurs,
